

PRINCIPAUX FAITS ET CHIFFRES

Sommaire des Faits et chiffres démographiques en date du 31 mars 2024				
Répartition de la population				
	Service de guerre	Forces armées canadiennes (FAC)	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Total
Population de vétérans ¹	N/A	461 240	N/A	461 240
Les clients d'ACC	21 617	134 211	24 178	180 006
Les clients vétérans	2 863	116 047	1 732	120 642
Clientèle familiale	18 750	17 008	1 667	37 425
Clients aidants	0	1 153	0	1 153
Clients tiers	1	0	0	1
Clients GRC	3	3	20 779	20 785
Emploi				
Vétérans employés à ACC ²				170
Afghanistan				
Renseignements sur le bénéficiaire				Bénéficiaires
Membres déployés en l'Afghanistan (uniques) ³				40 026
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan				15 981
Vétérans de l'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité pour l'état de stress post-traumatique (ESPT)				10 738
Santé mentale				
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris l'état de stress post-traumatique [ESPT])				58 110
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité diagnostiquée avec ESPT				41 251
Programmes et services d'ACC - Faits et chiffres en date du 31 mars 2024				
Programme (Dépenses en millions)		Bénéficiaires	Dépenses	
Pensions d'invalidité (exclut la GRC) ^a		67 881	1 012,1 \$	
Indemnités d'invalidité ^{4b}		45	0,7 \$	
Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité (exclut la GRC) ^{5a}		7 102	s.o.	
Indemnité pour douleur et souffrance ^a		41 523	1 608,8 \$	
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance ^a		30 367	276,3 \$	
Indemnité pour blessure grave ^b		15	1,1 \$	
Prestation de remplacement du revenu ^{6a}		30 134	1 260,7 \$	
Les paiements de prestation de retraite supplémentaire ^{7b}		21	0,1 \$	
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes ^a		126	2,7 \$	
Fonds d'urgence pour les vétérans ^b		800	1,6 \$	
Allocations aux anciens combattants ^a		706	2,5 \$	
Allocation de reconnaissance pour aidant ^a		1 620	22,3 \$	
Services de transition de carrière ^b		595	3,0 \$	
Allocation pour études et formation ^b		2 298	29,0 \$	
Soins de longue durée ^{9a}		2 045	127,0 \$	
Réadaptation – Vétérans 12 554; Les conjoints/Survivants 55 ^a		12 609	80,8 \$ ¹³	
Les avantages médicaux (PDC 1-14) ^{10a}		86 782	692,2 \$	
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille ¹¹		52	8,0 \$	
Programme pour l'autonomie des anciens combattants: Vétérans 55 418; Survivants 21 883 ^b		77 301	357,0 \$	
Autres dépenses de programme ¹²		s.o.	46,35 \$	

^a Clients au 31 mars 2024.

^b Clients ayant reçu un paiement tout au long de l'année.

¹ Les chiffres sur les vétérans sont fondés sur le Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada..

² En date du 8 avril 2024, 170 employés d'Anciens Combattants Canada (ACC) s'identifiaient comme étant des membres, actuels ou anciens, des Forces armées canadiennes (FAC).

³ Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

⁴ Le 1er avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance, qui a été introduite à cette même date. En date du 1er avril 2019, les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité sont des bénéficiaires d'une indemnité pour douleur et souffrance. Le total de bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité (II) ne comprend que les clients qui recevaient encore une II en date du 31 mars. Les dépenses comprennent le montant supplémentaire de l'indemnité d'invalidité unique ainsi que les ajustements du taux maximal de l'indemnité d'invalidité et les paiements périodiques impayés.

⁵ Veuillez noter que les dépenses pour les clients à double admissibilité sont déclarés en vertu de la pension d'invalidité et de l'indemnité pour douleur et souffrance.

⁶ Comprend les clients bénéficiant du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC) qui sont passés à la PRR et qui ne recevaient pas ni l'allocation pour perte de revenus (APR) ni l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR), ou qui ont des déductions d'autres sources de revenus qui font en sorte que la partie restante de la PRR est à 0 \$.

⁷ Le 1er avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) avant le 1er avril 2019 ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

⁸ Ce chiffre représente les clients qui ont reçu une décision favorable en matière d'admissibilité. Il se peut toutefois qu'ils n'aient pas de plan actif auprès du fournisseur de services national. Il n'existe pas encore de données complètes pour ce programme, car ce dernier a nécessité le lancement d'un nouveau système de gestion de cas et parce ce que les ensembles de données et de rapports sont toujours en voie d'élaboration.

⁹ Comprend 1 356 Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du PAAC).

¹⁰ Comprend 98,1 millions de dollars de plus vers les autres services de santé achetés (ASSA) et exclut les soins de longue durée.

¹¹ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé.

Principaux Faits et Chiffres

Source: (SPPP) Date: 2024/06/11

PRINCIPAUX FAITS ET CHIFFRES

¹² Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Programme de partenariat pour la commémoration, etc.

¹³ Comprend seulement la réadaptation médicale psychosociale et la réadaptation professionnelle.